

# La lettre des élus écologistes



Février 2011

## 2011 un budget contraint



Agnès Mollon  
Présidente du Groupe

**Même s'il est en nette diminution du fait des contraintes que l'Etat fait peser sur l'ensemble des collectivités locales, le budget régional préserve les priorités et donne des gages pour renforcer la transformation écologique et sociale.**

La suppression de la Taxe professionnelle, le gel de dotations de l'Etat, la non compensation par l'Etat des charges qu'il a transférées aux collectivités sont autant d'entraves à l'action des Régions, collectivités porteuses du développement économique et territorial. Face à une forte réduction de ses recettes fiscales et de transfert, la Région a donc décidé de diminuer fortement son budget passant de 665M€ à 645M€. Le groupe Europe Ecologie / Les Verts a choisi d'apporter ses voix au budget 2011 de la Région, un budget qui préserve les orientations essentielles :

### Emploi / Formation

- La mise en œuvre dès 2011 de « Graine d'emplois », programme de soutien aux emplois verts, aux filières émergentes et à l'emploi non délocalisable. Pour financer une partie de ces nouvelles actions, la Région va créer un Fonds d'investissement Auvergne Durable
- Les contrats de continuité professionnelle apporteront des garanties pour l'insertion professionnelle et la qualification
- La création d'emplois culturels sera appuyée par le Transfo

### Environnement

- Création de 2 nouveaux Parcs naturels régionaux et de réserves naturelles régionales (sur la base du volontariat)

### Lycées

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des lycées
- Le renforcement de clauses sociales et environnementales pour l'achat de matériel pédagogiques des lycéens et apprentis

### Culture

- Outre les festivals emblématiques (Court métrage, Aurillac...), la Région va soutenir les manifestations d'envergure régionale pour mieux prendre en compte les besoins des territoires
- Soutien à l'éducation artistique et aux arts plastiques pour encourager les projets innovants et les actions en direction des publics empêchés

(personnes âgées, handicapés mentaux, détenus...) et rapprocher l'art des lycéens et des apprentis

### Image

- Valorisation de l'image durable de l'Auvergne à travers « Auvergne Nouveau Monde ». Vos élus veilleront à ce que ce choix de la Région en matière de communication soit concrétisé dans tous les domaines (tourisme, économie, gouvernance interne...)

### Prospective

- Le lancement d'un nouveau chantier régional, porteur d'avenir

**Les élus Europe Ecologie – Les Verts se félicitent en particulier de la priorité donnée au fer (TER et Plan Rail) sur la route, du soutien à l'agriculture biologique et à l'économie sociale et solidaire, du lancement du Plan Biodiversité et du Plan Climat-Energie, du maintien de l'éco conditionnalité des aides (tourisme, économie, logement, etc.).**

**Mais il reste des points essentiels à faire évoluer.** Aussi, face à quelques dogmes tenaces, le groupe EE-LV rappelle ses positions :

- Finances** : la situation financière de la région reste bonne, avec une dette contenue et une capacité d'épargne très enviable. Réduire le budget et notamment les investissements après 2011 serait une erreur, d'autant que nos dépenses servent l'économie et l'emploi
- Economie** : les aides directes aux entreprises ont peu d'effet de levier et coûtent cher. Les avances remboursables et les garanties d'emprunt sont beaucoup plus efficaces
- Sports** : l'achat de prestations aux clubs professionnels est une dépense peu utile (à l'exception de l'achat de places) et trop coûteuse (1M€), surtout en temps de rigueur

## OGM : la Région attaque la Commission Européenne en justice

Sous l'impulsion des élus écologistes, le Président du Conseil régional a saisi la Cour européenne de justice d'une demande d'intervention dans l'affaire qui oppose le Conseil général du Gers à la Commission Européenne au sujet de la commercialisation de 6 nouvelles variétés d'OGM.

En effet, le Conseil général du Gers a déposé fin 2010 un recours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne visant à faire annuler les décisions du Commissaire Européen John DALLI autorisant l'importation et la mise sur le marché de 6 variétés de maïs transgénique.

Grâce à la mobilisation des élus écologistes partout en France, une bonne douzaine de régions françaises appuient le CG du Gers. Cette initiative relève à la fois d'un enjeu environnemental et d'un enjeu de démocratie et de droit à l'information, alors même qu'une majorité de citoyens sont opposés aux OGM.

### Contactez les élus :

- ✓ par courrier à leur nom adressé au Groupe Europe Ecologie, Centre Delille rue Urbain II – 63000 Clermont-Ferrand
- ✓ par mail à leur attention : [groupeEE@cr-auvergne.fr](mailto:groupeEE@cr-auvergne.fr)
- ✓ par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86

et suivre leur actualité sur

<http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr/>

# Pour des rivières vivantes

**La vaste consultation lancée par l'Etat en vue du reclassement des rivières(\*) réveille le lobby des aménageurs, notamment les installateurs de micro-centrales. En conformité avec les objectifs du Plan régional Biodiversité, de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et du Grenelle 2 (Trames Vertes et bleues), la Région se bat pour que le maximum de rivières encore préservées soit retenu en classe 1. Démonstration autour du cas de la Couze Pavin et du Chavanon.**

(\*)Au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006



Christian Bouchardy

De nombreux cours d'eau en Auvergne sont exposés à un risque d'aménagement hydraulique sous la forme de nouveaux barrages et par un déclassement de leur statut de protection. Beaucoup ont déjà entendu parler de la Santoire (Cantal) : cette rivière vierge de tout aménagement est menacée par un projet déjà très avancé contre lequel la fédération de pêche et l'association Dordogne vivante se battent depuis des années. Si la Santoire avait bénéficié du nouveau classement des rivières, dont nous allons parler, le problème ne se serait pas posé.

Pour comprendre la menace spécifique qui surgit au détour du reclassement des rivières, prenons deux exemples caractéristiques : le Chavanon et ses affluents (entre Corrèze et Puy-de-Dôme) et la Couze Pavin (Massif du Sancy). Selon les premières informations obtenues lors des réunions de concertation organisées par la Préfecture, ces deux rivières ne seraient pas classées en classe 1, et seraient donc exposées à des projets de micro centrales hydroélectriques (cf. encadré).

## Les nouveaux classements

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a réformé les classements de cours d'eau en les adaptant aux exigences de la DCE / Directive Cadre sur l'Eau. Elle introduit 2 nouveaux types de classement qui remplaceront les classements actuels ("cours d'eau réservés" et "cours d'eau classés à migrateurs").

**Liste 1** : liste établie parmi les cours d'eau qui répondent au moins à l'un de ces 3 critères :

- ceux en très bon état écologique,
- ceux qui jouent un rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant,
- ceux qui nécessitent une protection complète des poissons migrateurs

Sur ces cours d'eau, il y a interdiction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique

**Liste 2** : cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (notion de continuité écologique). Ce classement obligera l'équipement, la gestion et l'entretien des ouvrages pour permettre d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Pour en savoir plus, voir le site de FNE :

[http://eau.fne.asso.fr/documents/pdf/Note\\_synth\\_tique.pdf](http://eau.fne.asso.fr/documents/pdf/Note_synth_tique.pdf)

Le Chavanon bénéficie pourtant d'un classement en site Natura 2000 pour des espèces menacées et figurant dans la Directive Habitat telles que la loutre, la moule perlière ou l'écrevisse à pattes blanches. Mais le Chavanon n'a pas été retenu comme une rivière prioritaire dans le SDAGE (\*) : il aurait fallu pour cela que le Chavanon corresponde à un des 3 critères du SDAGE à savoir = être une rivière en très bon état ; être une rivière à poisson migrateur ; être un réservoir biologique. L'argument pour ne pas retenir le Chavanon en classe 1 consiste à dire qu'il n'est pas dans une des 3 catégories du SDAGE.

A l'opposé, la Couze Pavin est bien considérée dans le SDAGE comme un réservoir biologique. Et dans son cas, l'argument retenu pour ne pas la mettre en classe 1 est que la Couze Pavin n'est pas en Natura 2000. Belle cohérence et joli retournement d'arguments mais toujours dans le même sens pour favoriser les aménageurs !

Tout cela n'est pas définitif et rien n'est perdu car avant de prendre leurs décisions, les Préfets doivent tenir compte des

consultations de tous les partenaires : fédérations de pêche, associations environnementalistes, élus locaux, etc.

## La Région demande le maintien d'une protection

Sur ma demande, le Président Souchon a donc informé le Préfet du désaccord de la Région vis-à-vis de cette situation, et de la remise en cause des financements régionaux le cas échéant. Cette position de la Région s'appuie sur l'engagement voté par la Région dans son Plan Biodiversité (adopté à l'unanimité en novembre 2009), dont le second enjeu repose sur la préservation et la gestion du réseau écologique auvergnat, et qui prévoit la préservation des foyers de biodiversité et des corridors écologiques.

De fait, hormis les promoteurs de microcentrales, une unanimité se dégage pour que ces rivières soient retenues en classe 1. Outre la région et le département du Puy-de-Dôme, bon nombre d'élus locaux, les PNR des Volcans d'Auvergne et de Millevaches (Limousin), les établissements publics comme EPIDOR (le Chavanon est un affluent de la Dordogne), et les Comités de Rivières (instance porteuse des Contrats de rivières) ont la même demande.

Il faut savoir que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE – réglementation européenne) prévoit une remise en bon état des rivières d'ici 2015. Et que le futur Schéma régional de cohérence écologique (SRCE, autrement appelé Trame Verte et Bleue créé par la loi Grenelle 2) a pour mission de restaurer ou de maintenir les corridors écologiques. Ces deux obligations supposent au minimum qu'on ne dégrade pas plus les rivières qu'elles ne le sont. Il apparaît donc comme totalement contradictoire d'atteindre ces deux objectifs en continuant à faire de nouveaux aménagements pénalisant sur les rivières.

Ceci ne veut pas dire pour autant qu'il faut rejeter toute production hydroélectrique : il n'y a pas d'opposition pour des réaménagements de moulins, pour des opérations visant à rendre plus performantes les petites installations hydroélectriques existantes. Ce qui ne les exonère pas de respecter toutes les dispositions réglementaires visant à rétablir entre autres la circulation des poissons et des sédiments (classement en 2).

## Quelques chiffres sur les microcentrales

Parmi les centrales hydrauliques, on distingue, les Petites centrales (puissance de 5 MW à 10 MW), les Microcentrales (de 100 kW à 5 MW), voire les Pico-centrales (moins de 100 kW). Selon l'ADEME, elles participent à la production électrique nationale à hauteur de 1,5%. Près de 500 nouvelles microcentrales hydroélectriques seraient en projet en France.

Faut-il risquer de détruire la vie de 500 cours d'eau pour une production supplémentaire estimée à moins de 1% de la consommation électrique en France ? La sobriété énergétique donne des rendements bien meilleurs et plus écologiques !

En résumé, il apparaît évident que la politique régionale en matière de préservation de la biodiversité est en parfaite cohérence avec les objectifs tant européens (DCE) que nationaux (SRCE). Cette cohérence serait sans aucun doute mise à mal – voire inatteignable – si de nouveaux aménagements étaient effectués, d'autant plus qu'ils le seraient dans des vallées encore vierges qui constituent de véritables musées vivants de la biodiversité, tant pour les espèces et les habitats que pour les hommes.

**Christian Bouchardy,**

Vice-Président chargé de l'Environnement et des Energies

# TGV : l'arbre ne doit pas cacher la forêt !

**Pour le groupe Europe- Ecologie Les Verts la priorité de la Région Auvergne doit rester à l'amélioration, à court et moyen terme, des liaisons classiques régionales, interrégionales (vers Limoges, Brive, Toulouse, Montpellier, Marseille, Dijon et bien sûr Lyon) et au développement du fret ferroviaire.**

Les écologistes défendent le train depuis toujours car il est le plus efficace des moyens de transport :

- il consomme 6 fois moins d'énergie par passager que l'automobile avec un seul passager,
- il émet très peu de gaz à effet de serre et pollue très peu
- il consomme 5 fois moins d'espace que la route à trafic équivalent

Mais le train est encore sous-développé en France, avec des performances médiocres en dehors des grands axes, des fréquences insuffisantes, une régularité loin d'être irréprochable.

En Auvergne c'est encore pire. Les liaisons intra-régionales sont encore trop lentes sur nombre d'itinéraires et pas assez nombreuses. Le réseau a été laissé à l'abandon et il a fallu que la Région investisse, à parité avec l'Etat et RFF, dans un plan rail pour moderniser une partie des voies.

Les liaisons ferroviaires avec le reste de la France sont, elles, totalement déficientes et les Auvergnats sont aujourd'hui largement tributaires de la route pour leurs déplacements.

Une telle situation n'est pas tenable sur le long terme, dans un contexte de raréfaction des ressources pétrolières, de renchérissement de l'énergie et avec la nécessité de préservation de l'environnement et du climat.

## **Priorité au réseau régional**

Pour nous, la priorité des priorités est la modernisation du réseau ferré intra-régional avec le lancement d'un second plan rail au delà de 2013 afin d'achever la remise à neuf des voies et pour réduire les temps de parcours et accroître la fiabilité.

Le cadencement des dessertes, avec accroissement de l'offre, est le moyen de faire revenir au transport collectif les usagers aujourd'hui condamnés à l'automobile.

L'amélioration des liaisons ferrées classiques avec les régions voisines est indispensable et urgente (la ligne du Cévenol, Bordeaux, Nantes, Toulouse et Lyon).

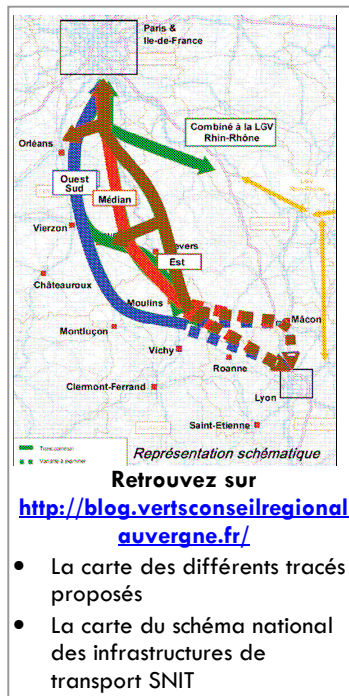
Le développement du fret ferroviaire est vital, afin d'endiguer la marée de camions qui sature le réseau routier (voir la RCEA et la RN7), pollue et gaspille l'énergie. Ce nouveau départ passe par l'assainissement des conditions de concurrence avec la route, le développement des dessertes locales décentralisées, la modernisation des infrastructures, la relance du wagon isolé.

Le TGV est un outil performant pour concurrencer efficacement l'avion - c'est certain - et la route - c'est vrai mais cela dépend du prix...- et, à ce titre, les écologistes y sont favorables. Mais l'Auvergne, vu son poids démographique modeste, ne peut prétendre à une liaison spécifique.

## **Opportunité intéressante**

La perspective de saturation de l'axe Paris-Lyon actuel est une opportunité intéressante. Au lieu de doubler la ligne TGV actuelle par le même tracé via la Bourgogne, il semble judicieux d'adopter un tracé plus central qui desservirait l'Auvergne et le Centre. Un passage par Vichy permettrait une connexion avec la ligne classique Paris - Clermont-Fd, et donc assurerait une liaison rapide avec la capitale et le nord de la France.

Mais l'autre intérêt du passage par un tracé Centre-Ouest est l'amorce d'une transversale qui pourrait se connecter près de Vierzon avec la ligne classique vers Nantes et la façade atlantique.



Les écologistes du Conseil régional suivent donc le projet de TGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon avec intérêt et en soutiennent le principe tout en rappelant qu'il s'agit d'un projet à long terme : 15 ou 20 ans ! et qu'il ne doit pas occulter les urgences de court terme sur l'amélioration des liaisons classiques.

Mais nous sommes opposés à un financement par les collectivités locales d'une infrastructure nationale. L'Auvergne n'a pas les moyens de consacrer des sommes importantes au financement d'une ligne TGV. Cette ligne coûterait environ **12 à 15 milliards d'euros**. Si le système de financement actuel n'évolue pas, 4 à 5 milliards

seraient à trouver auprès des collectivités. Pour mémoire, les lignes TGV sont actuellement financées à hauteur de 1/3 par les collectivités (Régions, Départements, Agglomérations) à côté de RFF et de l'Etat. On peut donc penser que le Conseil régional d'Auvergne serait sollicité à hauteur de 1 milliard (ou 800 millions).

Le développement des lignes nouvelles en France devrait être financé par une ressource nationale basée par exemple sur une éco-redevance transport prélevée sur le trafic poids lourds ou sur une majoration de quelques centimes de la TIPP sur les carburants.

Par ailleurs, une ligne TGV doit être au maximum intégrée au réseau classique dessertes directes et correspondances (TER). Pas question pour nous de gares des tournesols !

Enfin, il faut chercher à en réduire au maximum les impacts environnementaux en privilégiant, notamment, l'utilisation des corridors existants, jumelage avec les autoroutes et lignes haute tension par exemple. La recherche de la plus grande vitesse possible doit être mise en balance avec les impacts locaux.

## **En conclusion:**

- ✓ **le TGV est un projet de long terme et, de toute façon, il ne doit pas être l'alpha et l'oméga du développement du ferroviaire, car il y a bien d'autres besoins plus urgents à satisfaire dans l'intérêt général : transports de proximité, fret... pour ne parler que de transport !**
- ✓ **Il ne doit pas être financé par les collectivités locales.**
- ✓ **Il doit être conçu comme un maillon de la chaîne des transports collectifs et desservir au mieux les territoires traversés.**

## Vélo et TER, peut mieux faire



Pierre Pommarel

Le vélo est un moyen de déplacement très complémentaire des transports en commun, notamment le TER, aussi bien pour les usages utilitaires (domicile / travail ou études) que pour les loisirs (sport et tourisme). Mais la Région est en train de laisser passer une occasion unique d'accroître le nombre de places pour les vélos !

En Auvergne, tous les TER sont ouverts au transport gratuit des vélos ... dans la limite des places disponibles. Or, il y a peu de places disponibles et, en période de pointe, les conflits d'usage ne sont pas rares entre les voyageurs. Dans les automoteurs AGC, les espaces-bar initialement prévus vont être remplacés par 6 sièges passagers et un casier à bagages. Une autre option serait de créer 4 places vélos de plus, tout en rajoutant 4 places passagers. C'est une occasion manquée d'accroître le nombre de places vélos !

## Fatima Bezli et Gustave Alirol, missionnés par le Président



Fatima Bezli

Fin janvier, Fatima Bezli et Gustave Alirol, deux des nouveaux élus du Groupe Europe Ecologie Les Verts, ont reçu de la part du Président de région une lettre de mission.

- Fatima est chargée d'une mission d'évaluation, d'expertise et d'analyse des actions menées par la Région Auvergne et par les antennes régionales en matière de **prévention et de lutte contre les discriminations et les exclusions**.

- Gustave a une mission d'évaluation, d'expertise et d'analyse des actions menées par la Région Auvergne et le Transfo (agence régionale) en matière de **politique linguistique et culturelle en faveur de l'occitan**.

Ces missions avaient été demandées par le groupe EE-LV dès le début du mandat.

Fatima et Gustave devront faire des propositions au Président d'ici à l'été en vue de la mise en œuvre éventuelle de mesures pour l'exercice 2012.



Gustave Alirol

## Agriculture biologique : des chiffres en progression

Publiée fin 2010 par l'interprofession Auvergne Biologique, la 6<sup>ème</sup> édition de « L'observatoire régional des filières biologiques » montre le dynamisme de la production bio en Auvergne. Avec une évolution des surfaces cultivées de +22,3% et une progression du nombre d'exploitations de +28,4% entre 2008 et 2009, l'Auvergne est devenue la 4<sup>ème</sup> région de France en termes de développement de l'agriculture biologique.

**En 2009, l'Auvergne compte 674 exploitations biologiques**, ce qui représente 33.057 ha, soit **2,2 % de la surface agricole utile régionale, contre 1,8% en 2008**, soit une augmentation de 18% :

- 179 exploitations dans l'Allier (11 438 ha) ;
- 95 exploitations dans le Cantal (6 633 ha) ;
- 197 exploitations en Haute-Loire (7 097 ha) ;
- 203 exploitations dans le Puy-de-Dôme (7 079 ha)

La plus grande partie des surfaces en agriculture biologique sont les surfaces fourragères (plus de 80%). Tous

les types de cultures restent néanmoins concernés (céréales, oléo-protéagineux, fruits, légumes, plantes aromatiques et médicinales, vigne). Les productions animales biologiques sont à l'image des productions régionales, avec une prédominance de l'élevage bovin biologique ; les élevages ovin, caprin et de volailles se développent aussi.

**L'année 2009 a réellement inauguré une nouvelle phase de développement pour l'agriculture biologique en Auvergne**, avec plus de 150 projets de conversion qui ont vu le jour contre seulement une trentaine en 2008, soit 3,5 fois plus. Cette tendance s'est poursuivie en 2010.

Le développement de l'agriculture biologique constitue un des 4 axes d'intervention de la politique régionale agricole. Ainsi entre 2005 et 2010, le budget de la Région consacré au Bio a été multiplié par 6, passant de 200.000 € à 1.300.000 € par an. L'objectif est d'atteindre 1 000 exploitations biologiques auvergnates d'ici 2014.

## Le futur PNR des Gorges du Haut-Allier Margeride avance

Après une phase de concertation, les Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon ouvrent la phase de préfiguration. A cette fin, l'association de préfiguration du parc a vu le jour le 21 janvier dernier. Présidée par Lionel Roucan, elle regroupe les régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, les départements de Haute-Loire et de Lozère ainsi que les intercommunalités concernées (Smat du Haut-Allier, communauté de communes du Haut-Allier et communauté de communes Margeride-Est).

L'association devra porter la démarche de préfiguration et mener le travail d'animation et de concertation autour du projet. Cela recouvre notamment 3 types d'actions :

- le diagnostic socio-économique et environnemental du territoire

- l'animation territoriale qui accompagne ce diagnostic pour écrire la charte qui constitue le projet fondateur du Parc
- l'information et la communication autour de ce projet fédérateur du territoire (lettre aux habitants, manifestations, voyage d'étude mais aussi lobbying auprès des structures nationales chargées du label)



Lionel Roucan

Le travail de concertation durera environ 2 ans au terme desquels les partenaires devront approuver (ou non) la charte élaborée pour créer le futur PNR. En cas d'approbation, le parc pourra être créé et obtenir son label de la part de l'Etat.